

Puis-je couper mes comprimés?

Il est tentant de vouloir partager un comprimé en deux ou plus: lorsque le dosage souhaité n'existe pas, ou pour des raisons économiques. Pour de nombreux médicaments, cela ne pose pas de problèmes, et même certains comprimés présentent une rainure qui permet de les couper de façon aisée en deux parties égales. Mais attention, une rainure peut aussi être là comme décoration. Il vaut donc mieux se renseigner auprès de son pharmacien ou de son médecin avant de couper un comprimé en deux.

Lorsqu'un comprimé peut être partagé, il faudrait que les deux parties soient égales. Il n'est pas toujours facile d'obtenir ce résultat d'une part parce que les comprimés sont parfois durs, petits, glissants, et d'autre part parce que le patient n'est pas toujours des plus habile. Les comprimés ne devraient être divisés que peu avant leur utilisation pour éviter une altération des principes actifs qui peuvent être sensibles à la lumière, au contact de l'air ou à l'humidité. Les deux moitiés obtenues devraient être utilisées lors de deux prises successives. Cela permet de compenser un éventuel sous-dosage ou surdosage lié à une division inégale.

Le partage de comprimés peut aussi comporter des risques: modification de l'absorption, toxicité et irritation locales, erreurs de dosage,...

Certains médicaments ne doivent JAMAIS être coupés:

Les comprimés enrobés gastro-résistants

Les comprimés à libération modifiée

Les comprimés double- ou multi-couches

Les comprimés contenant des principes actifs irritants, toxiques, sensibles à l'air ou à la lumière

Les capsules de gélatine ou les dragées sucrées

Quand les indications suivantes figurent dans l'information professionnelle ou l'information aux patients: «Les comprimés ne sont pas destinés à être fractionnés pour obtenir une demi-dose», ou «Les comprimés ne doivent pas être fractionnés».